

# Avis public

**aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**

**Personnes physiques et personnes morales**

Municipalité

LECLERCVILLE

Scrutin du

2025 | 07 | 13

année | mois | jour

**OBJET :** Règlement 2025-204 décrétant une dépense de 916 728,86\$ et un emprunt de 916 728,86\$ pour effectuer les travaux d'un nouveau développement domiciliaire derrière la rue Pierre Leclerc

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par SYLVIE LEMAY, greffier ou secrétaire-trésorier :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum à la date de référence

2025 | 05 | 05 \*  
année | mois | jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste référendaire au plus tard le

2025 | 06 | 13 \*\*  
année | mois | jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

## ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste référendaire comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité ou, selon le cas, dans le secteur concerné par le référendum, à la date de référence

2025 | 05 | 05 \*  
année | mois | jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

2. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter le

2025 | 05 | 05 \*  
année | mois | jour

3. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2025 | 06 | 13 \*\*  
année | mois | jour

→ La personne physique doit également être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas avoir perdu son droit de vote à cause d'une tutelle.

\* La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance (date de référence).  
\*\* Au plus tard, le 30<sup>e</sup> jour précédant le scrutin.

ET

⇒ aux personnes morales qui sont habiles à voter le

2025	05	05
année	mois	jour

\*

que vous pouvez être inscrites sur la liste référendaire pour le scrutin mentionné ci-dessus, en respectant les conditions suivantes :

1. avoir désigné, au moyen d'une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'a pas perdu son droit de vote à cause d'une tutelle, ni déclarée coupable (au cours des cinq dernières années) d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse le
2. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une résolution au plus tard le

2025	05	05
année	mois	jour

\*

2025	06	13
année	mois	jour

\*\*

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription, la procuration ou la résolution transmise après le

2025	06	13
année	mois	jour

\*\*

mais au plus tard le 

2025	06	27
année	mois	jour

 (dernier jour fixé par le greffier ou secrétaire-trésorier pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste référendaire.

➔ Un modèle de formulaire de demande d'inscription, de procuration ou de résolution est disponible au bureau du greffier ou secrétaire-trésorier. Les demandes d'inscription, les procurations et les résolutions prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le greffier ou secrétaire-trésorier.**

SYLVIE LEMAY	819	292	2331
Prénom et nom	Ind. rég.	Numéro de téléphone	
8013, MARIE-VICTORIN LECLERCVILLE (QUÉBEC)	G0S	2K0	
Adresse	Code postal		

Signature

*Sylvie*

Donné à

LECLERCVILLE

Municipalité

2025	06	03
année	mois	jour

SYLVIE LEMAY

Greffier ou secrétaire-trésorier